

BUREAU

du lundi 9 avril 2018

BOURG-EN-BRESSE - Communauté d'Agglomération (3 Avenue d'Arsonval)

COMPTE RENDU

Sous la présidence de Monsieur Michel BRUNET, 1er Vice-Président délégué au service aux communes de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Présents : Michel BRUNET, Monique WIEL, Michel FONTAINE, Jean-Pierre ROCHE, Jean-Luc LUEZ, Alain GESTAS, Daniel ROUSSET, Sylviane CHENE, Guillaume FAUVET, Aimé NICOLIER, Christian CHANEL, Eric THOMAS, Yves CRISTIN, Bruno RAFFIN, Yves BOUILLOUX, Alain BONTEMPS, Alain BINARD

Excusés : Jean-François DEBAT, Bernard PERRET, Jean-Yves FLOCHON, Claudie SAINT-ANDRE, Walter MARTIN, Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Isabelle MAISTRE, Thierry MOIROUX, Alain MATHIEU

Secrétaire de Séance : Guillaume FAUVET

Par convocation en date du 03 avril 2018, l'ordre du jour est le suivant :

DECISIONS DE GESTION* :

Finances, Administration Générale, Services aux Communes, Mutualisation

- 1 - Attribution des subventions de moins de 15 000 euros
- 2 - Avenant au marché d'impression
- 3 - Adhésion à une plateforme unique de dématérialisation des marchés publics pour les acheteurs du Département de l'Ain

Développement économique, Emploi, Innovation, Commerce, Tourisme, Agriculture, Enseignement Supérieur

- 4 - Cession d'un lot au GARAGE DU REVERMONT sur la ZA Les Plans à Ceyzériat (*question reportée*)
- 5 - Cession d'un lot à la SCI LES PLANS sur la ZA Les Plans à Ceyzériat

Développement Durable, Environnement, Eau et Assainissement, Milieux Aquatiques

- 6 - Promotion des énergies renouvelables - Réalisation d'un cadastre solaire du territoire par l'entreprise "In Sun We Trust"

Solidarité, Social, Petite Enfance et Jeunesse.

7 - Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat de repas en liaison chaude destinés à la restauration des enfants fréquentant les écoles maternelles et primaires de Cras-sur-Reyssouze, Etrez, Jayat, Malafretaz et Montrevel-en-Bresse ainsi que le Centre de Loisirs Intercommunal à Montrevel-en-Bresse

Habitat, Insertion, Politique de la Ville

8 - Candidature à l'appel à projet du Département de l'Ain "Club chercheurs d'emploi" dans le cadre du Fonds Social Européen

DECISIONS D'ORIENTATION :

- Mise en place du contrôle de conformité des autorisations du droit des sols
- Programme assainissement Val Revermont
- Chéquier Jeunes 01 – convention d'affiliation des partenaires- Base de loisirs La Plaine Tonique
- Aménagement du Carrefour des Oures – RD 117 : Convention de réalisation avec le Département de l'Ain

** Vous êtes destinataires des rapports. Les décisions de gestion seront présentées et mises en discussions sans être lues.*

Finances, Administration Générale, Services aux Communes, Mutualisation

Délibération DB.2018.051 - Attribution des subventions de moins de 15 000 euros

Le rapporteur expose à l'assemblée l'intérêt d'allouer une subvention ou une participation à des associations ou à des organismes d'envergure intercommunale agissant dans les domaines de compétences exercées par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse. En outre, la Communauté d'Agglomération doit contribuer au budget des Syndicats Mixtes dans lesquels elle est associée.

CONSIDERANT qu'il convient d'établir une liste des subventions dont le montant ne dépasse pas 15 000 euros ;

CONSIDERANT qu'il est proposé d'établir une liste de subventions pour chacune des quatre conférences territoriales, en plus d'une liste de subventions dites de « siège » ;

VU l'avis des conférences territoriales ;

VU les tableaux récapitulatifs joints en annexes de la présente délibération ;

Le rapporteur demande au Bureau dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :

D'ATTRIBUER les subventions ou participations pour l'année 2018 aux organismes concernés pour les montants indiqués dans le tableau annexé à la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU, à l'unanimité,**

D'ATTRIBUER les subventions ou participations pour l'année 2018 aux organismes concernés pour les montants indiqués dans le tableau annexé à la présente délibération.

SUBVENTIONS DE MOINS DE 15 000 € - ANNEE 2018

Nom de l'organisme	Projet	BP 2018	Conférence territoriale
ADIL DE L'AIN	Subvention annuelle	13 000 €	SIEGE
AFOCG 01	Subvention L'Ain de Ferme en Ferme 2018	3 300 €	SIEGE
ALTEC	Subvention Projet culturel 2018	4 000 €	SIEGE
ASSOCIATION DES LAUREATS DE VOLAILLES FINES DE BRESSE	Subvention promotion de la volaille de Bresse	1 000 €	SIEGE
AVEMA	Subvention Actions prévention de la récidive et aide aux victimes	13 000 €	SIEGE
	Subvention Permanences commissariats Bourg-en-Bresse	3 500 €	SIEGE
CIDFF	Subvention Permanences d'accès au droit de proximité	1 200 €	SIEGE
COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DE L'AIN	Subvention Ain Handi Tour 2018	2 500 €	SIEGE
COMITE D'ORGANISATION LOCAL 01 France FOOTBALL A 7 2018	Subvention Championnat de France de Football à 7 sport Adapté	3 000 €	SIEGE
POLE D'EVALUATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	Subvention Organisation d'examens médico-sportifs	2 000 €	SIEGE
SECTEUR BOULISTE BRESSAN	Subvention GP Bouliste National de la Communauté d'Agglomération	2 500 €	SIEGE
EDITION TEMPS LIBRE	Subvention Salon essentiel bien-être et art de vivre 2018	2 500 €	SIEGE
ASSOCIATION ROUTE FLEURIE DE LA HAUTE BRESSE	Subvention annuelle	1 600 €	SIEGE
LES PATTES BLEUES	Subvention Entretien de la signalétique des 4 circuits de St Trivier - Lescheroux - Vescours et Cormoz	500 €	SIEGE
MAISON DES ETUDIANTS - ASSOCIATION POL'SUP 01	Subvention annuelle	10 000 €	SIEGE
MRJC	Subvention annuelle	1 500 €	SIEGE

Nom de l'organisme	Projet	BP 2018	Conférence territoriale
RESEAU NATIONAL DE SURVEILLANCE AEROBIOLOGIQUE	Subvention annuelle	3 000 €	SIEGE
MISSION LOCALE BUGEY PLAINE DE L'AIN	Subvention annuelle	6 560 €	SIEGE
AGLCA	Subvention annuelle	12 500 €	SIEGE
SEMELLES FUMANTES	Subvention annuelle	1 600 €	SIEGE
BOURG REVERMONT VTT	Subvention balisage des itinéraires VTT	1 000 €	SIEGE
NUMÉRI BOURG	Subvention	3 000 €	SIEGE
ESPACE PRO PORTE SUD	Subvention Création d'un portail internet	7 500 €	SIEGE
ADIE	Subvention annuelle	10 000 €	SIEGE
ACENORD	Subvention annuelle	1 500 €	SIEGE
CCI AIN	Subvention Prise en charge déficit des loyers des porteurs de projet - pépinière	10 000 €	SIEGE
NOVALIM	Subvention colloque alimentation	3 000 €	SIEGE
LA ROUTE DE LA BRESSE	Subvention 25ème édition du Rallye de la Bresse	700 €	SIEGE
CHEQ'TONIC	Subvention Chèques cadeaux commerçants	1 000 €	SIEGE
AGENCE AOC	Subvention Grand marché des AOC AOP IGP	5 000 €	SIEGE
MAISON DE L'EUROPE DE L'AIN	Subvention annuelle	1 300 €	SIEGE
ASSOCIATION DES USAGERS DU CENTRE SOCIAL DES VENNES	Subvention Atelier CV	2 400 €	SIEGE

SUBVENTIONS DE MOINS DE 15 000 € - ANNEE 2018

Nom de l'organisme	Projet	BP 2018	Conférence territoriale
BUREAU INFORMATION JEUNESSE	Subvention opération Job d'été 2018	1 000 €	SIEGE
BOURG AIN CYCLISME	Subvention Agglo Tour CA3B 2018	3 500 €	SIEGE
LIONS CLUBS	Subvention Rallye Emploi 2018	2 400 €	SIEGE
LA MAISON DU THEATRE JASSERON	Subvention Partage et création sur les territoires ruraux	2 500 €	SIEGE
CHCEUR BALLANDR'AIN	Subvention Spectacle musical 14-18 la Grande Guerre	2 500 €	SIEGE
GROUPE FOLKLORIQUE DU PAYS DE BRESSE	Subvention Organisation festival folklorique pour le 80ème anniversaire du groupe	1 000 €	SIEGE

Nom de l'organisme	Projet	BP 2018	Conférence territoriale
AFRI CARRIAT ENERGIE	Subvention De l'eau et de l'électricité "solaires" pour Sogpelcé - Burkina Faso	2 500 €	BOURG AGGLO
BOURG NATURE ENVIRONNEMENT	Subvention annuelle	800 €	BOURG AGGLO
COMITE DES FETES BOURG-EN-BRESSE	Subvention Glorieuses de Bourg 2018	1 000 €	BOURG AGGLO
EVEIL SPORTIF DES SOURDS DE BOURG-EN-BRESSE	Subvention Rencontre sportive - Anniversaire 60 ans compétition nationale et internationale club	1 000 €	BOURG AGGLO
CTC JL BOURG-VIRIAT	Subvention annuelle	1 000 €	BOURG AGGLO
GRUPE SPORTIF CARRIAT	Subvention tournoi international "Espoirs féminins"	1 000 €	BOURG AGGLO
GROUPEMENT DES PECHEURS SPORTIFS BBR	Subvention annuelle	200 €	BOURG AGGLO
SAINT DENIS DOJO	Subvention toumoi international de Judo (OPEN BRESSE)	1 000 €	BOURG AGGLO
BOURG AIN CYCLISME	Subvention cyclo "bisou"	2 000 €	BOURG AGGLO
MUSISCOPE (POLLIAT)	Subvention annuelle	3 600 €	BOURG AGGLO
ACCORD MUSIQUE (ST DENIS LES BOURG)	Subvention annuelle	3 600 €	BOURG AGGLO
SOCIETE MUSICALE L'ESPERANCE DE VIRIAT	Subvention annuelle	3 600 €	BOURG AGGLO

Nom de l'organisme	Projet	BP 2018	Conférence territoriale
ADMR MONTREVEL-EN-BRESSE	Subvention annuelle	10 000 €	BRESSE
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES COLLEGE LOUIS VUITTON	Subvention annuelle achat manuels scolaires	1 750 €	BRESSE
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LOUIS VUITTON	Subvention annuelle	800 €	BRESSE
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE L'HUPPE	Subvention annuelle	1 000 €	BRESSE
ATELIER BLEU MANDARINE	Subvention Exposition "souvenir, souvenir"	1 500 €	BRESSE
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE LOUIS VUITTON	Subvention annuelle	920 €	BRESSE
GROUPEMENT D'ENTRAIDE MUTUELLE - TENDRE LA MAIN	Subvention annuelle	2 000 €	BRESSE
JEUNES SAPEURS POMPIERS DE LA PLAINE TONIQUE	Subvention annuelle	3 000 €	BRESSE
PATE A TRAC	Subvention annuelle compagnie théâtre	6 000 €	BRESSE
PATOIS TRADITIONS ET METIERS D'AUTREFOIS	Développement de l'animation et de la présentation de l'association Participation active à la renaissance et l'entretien du jardin pédagogique à la Ferme de la Forêt	6 000 €	BRESSE
PREVENTION ROUTIERE COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIN	Subvention Sensibilisation prévention routière	300 €	BRESSE
SOCIETE MUSICALE HAUTE BRESSE DE SAINT-TRIVIER-DE-COURTES	Subvention Festival de musique du Groupement Bresse Revermont et 140ème Anniversaire de la Haute Bresse	5 000 €	BRESSE
UNION DDEN secteur MONTREVEL-EN-BRESSE	Subvention aide à l'accomplissement des missions	80 €	BRESSE
ENFANTS GYM MONTREVEL	Subvention annuelle	500 €	BRESSE
ARTS MARTIAUX MONTREVEL	Subvention annuelle	3 500 €	BRESSE
ASSOCIATION CANTONALE CULTURE ET LOISIRS	Subvention annuelle	1 600 €	BRESSE

SUBVENTIONS DE MOINS DE 15 000 € - ANNEE 2018

Nom de l'organisme	Projet	BP 2018	Conférence territoriale
USEP BRESSE VERTE	Subvention annuelle	5 000 €	BRESSE
BRESSE HANDBALL	Subvention annuelle	900 €	BRESSE
BRESSE TENNIS DE TABLE	Subvention annuelle	2 000 €	BRESSE
CAVALIER FOU BRESSAN	Subvention annuelle	2 000 €	BRESSE
VILLAGES ATHLETIQUES BRESSANS	Le club: Tremplin vers le haut Adoptes l'athle: l'athlétisme, un sport pour tous	4 700 €	BRESSE
EMPLOI D'AVENIR	Subvention annuelle	8 500 €	BRESSE
FONDS D'AIDE AUX JEUNES	Subvention annuelle	2 000 €	BRESSE
ABCDE	Subvention annuelle	1 500 €	BRESSE
BIBLIOTHÈQUE D'ATTIGNAT	Subvention annuelle (1,83€ par habitant)	6 215 €	BRESSE
BIBLIOTHÈQUE DE BÉRÉZIAT	Subvention annuelle (1,83€ par habitant)	897 €	BRESSE
ASSOCIATION LOISIRS ET CULTURE - BIBLIOTHÈQUE DE CONFRANÇON	Subvention annuelle (1,83€ par habitant)	2 485 €	BRESSE
BIBLIOTHÈQUE DE CRAS SUR REYSSOUZE	Subvention annuelle (1,83€ par habitant)	2 663 €	BRESSE
BIBLIOTHÈQUE DE CURTAFOND	Subvention annuelle (1,83€ par habitant)	1 444 €	BRESSE
ASSOCIATION LOISIRS ET CULTURE - BIBLIOTHÈQUE D'ETREZ	Subvention annuelle (1,83€ par habitant)	1 534 €	BRESSE
BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE DE FOISSIAT	Subvention annuelle (1,83€ par habitant)	3 825 €	BRESSE
BIBLIOTHÈQUE DE JAYAT	Subvention annuelle (1,83€ par habitant)	2 119 €	BRESSE

SUBVENTIONS DE MOINS DE 15 000 € - ANNEE 2018

Nom de l'organisme	Projet	BP 2018	Conférence territoriale
MALAFRETAZ LECTURE	Subvention annuelle (1,83€ par habitant)	2 183 €	BRESSE
LES AMIS DU LIVRE À MARSONNAS	Subvention annuelle (1,83€ par habitant)	1 837 €	BRESSE
PLAISIR DE LIRE - ST DIDIER ET ST SULPICE	Subvention annuelle (1,83€ par habitant)	2 083 €	BRESSE
LES AMIS DU LIVRE À ST MARTIN LE CHÂTEL	Subvention annuelle (1,83€ par habitant)	1 517 €	BRESSE
TREMLIN	Subvention annuelle	1 500 €	BRESSE

Nom de l'organisme	Projet	BP 2018	Conférence territoriale
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE BENY	Subvention 40ème anniversaire fête du poulet de Bresse	500 €	BRESSE REVERMONT
MUSIKAR	Subvention de fonctionnement + projet 2018 Musique autour du Gamelan Libanais	10 077 €	BRESSE REVERMONT
ASSOCIATION DE LIAISON POUR LE PATRIMOINE ET L'ARCHEOLOGIE EN RHÔNE-ALPES ET EN AUVERGNE	Subvention fouille du Mont Châtel	2 000 €	BRESSE REVERMONT
COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF	Natur'Ain Sports	1 500 €	BRESSE REVERMONT
FOYER SOCIO-ÉDUCATIF COLLÈGE LUCIE AUBRAC - CEYZÉRIAT	Subvention annuelle (12€ par élève)	1 644 €	BRESSE REVERMONT
FOYER SOCIO-ÉDUCATIF COLLÈGE CROIX BLANCHE VICTOIRE DAUBIÉ - BOURG EN BRESSE	Subvention annuelle (12€ par élève)	1 248 €	BRESSE REVERMONT
FOYER SOCIO-ÉDUCATIF COLLÈGE DE BROU - BOURG EN BRESSE	Subvention annuelle (12€ par élève)	12 €	BRESSE REVERMONT
FOYER SOCIO-ÉDUCATIF COLLÈGE ST ROCH THOMAS RIBOUD - BOURG EN BRESSE	Subvention annuelle (12€ par élève)	48 €	BRESSE REVERMONT
FOYER SOCIO-ÉDUCATIF COLLÈGE LES CÔTES BOURG EN BRESSE	Subvention annuelle (12€ par élève)	24 €	BRESSE REVERMONT
FOYER SOCIO-ÉDUCATIF COLLÈGE DU REVERMONT - BOURG EN BRESSE	Subvention annuelle (12€ par élève)	876 €	BRESSE REVERMONT

FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE CEYZERLAT	Subvention annuelle	8 295 €	SUD REVERMONT
MELODIFOLIZ	Subvention Biennale en Revermont (12ème édition) et concours national de guitare (15ème édition)	2 200 €	SUD REVERMONT

Délibération DB.2018.052 - Avenant au marché d'impression

Le **Rapporteur** expose à l'assemblée que dans le cadre de la réalisation des travaux d'impression de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, le marché a été notifié à l'entreprise ESTIMPRIM en date du 27 décembre 2017.

CONSIDERANT que ces prestations s'exécutent dans le cadre d'un marché à bons de commande avec minimum de 30 000 € HT et un maximum de 80 000 € HT ;

CONSIDERANT qu'en cours d'exécution, il convient d'établir un avenant n°1 qui a pour objet d'inclure des prix nouveaux au bordereau des prix unitaires afin de répondre aux besoins du Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) :

- **Plaquette CRD, format fini de 14,85x21 cm, couverture couchée satin 200g, intérieur couché satin 150g, piqûre 2 points métal, 16 pages + 4 couvertures**
Pour 3000 exemplaires : 1 190 € HT, Le 1000 supplémentaire : 220 € HT
- **Plaquette CRD, format fini de 14,85x21 cm, couverture couchée satin 200g, intérieur couché satin 150g, piqûre 2 points métal, 24 pages + 4 couvertures**
Pour 3000 exemplaires : 1 510 € HT, Le 1000 supplémentaire : 300 € HT
- **Plaquette CRD, format fini de 14,85x21 cm, couverture couchée satin 200g, intérieur couché satin 150g, piqûre 2 points métal, 28 pages + 4 couvertures**
Pour 3000 exemplaires : 1 783 € HT, Le 1000 supplémentaire : 334 € HT

CONSIDERANT que cet avenant n'a pas d'incidence financière sur les montants minimum et maximum annuels du marché ;

Le Rapporteur demande au Bureau, dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :

D'APPROUVER la passation de l'avenant n°1 au marché des travaux d'impression ;

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise ESTIMPRIM et tous documents s'y rapportant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU, à l'unanimité**

APPROUVE la passation de l'avenant n°1 au marché dans le cadre de la réalisation des travaux d'impression de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise ESTIMPRIM et tous documents s'y rapportant.

Délibération DB.2018.053 - Adhésion à une plateforme unique de dématérialisation des marchés publics pour les acheteurs du Département de l'Ain

Rappel du contexte :

Dans un souci de simplifier les démarches administratives des entreprises, mais également d'optimiser les offres reçues par les acheteurs, le Département de l'Ain propose la mise en place d'une plateforme multi-entités de dématérialisation des marchés publics et des concessions sur le territoire départemental. Cette solution de dématérialisation sera mise à disposition gratuitement auprès des communes de l'Ain et leurs groupements, ainsi que des bailleurs sociaux, qui souhaitent y adhérer.

Un tel outil doit permettre aux entreprises d'accéder à l'ensemble des consultations lancées par les acheteurs publics du Département et surtout d'harmoniser leurs démarches pour télécharger les dossiers et déposer des offres électroniques. Les consultations bénéficieront ainsi d'une meilleure visibilité, ce qui devrait conduire à accroître le nombre d'offres et, de fait, améliorer le rapport qualité/prix des propositions.

Enfin, à compter du 1^{er} octobre 2018, la réglementation va imposer aux entreprises de répondre par voie électronique et donc leur interdire de répondre aux consultations sur support papier. Dans ce contexte, une plateforme mutualisée est un enjeu d'autant plus important afin d'harmoniser les procédures pour accompagner les Petites et Moyennes Entreprises (PME), voire éviter qu'elles s'éloignent de la commande publique.

La solution proposée permet aux acheteurs adhérents :

- d'envoyer les publicités au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) ;
- de mettre en ligne les dossiers de consultation des entreprises ;
- de recevoir et de décrypter des offres électroniques ;
- d'avoir accès à une messagerie sécurisée ;
- de publier les données essentielles des marchés publics.

Le Département de l'Ain s'engage à :

- mettre gratuitement à disposition une solution de dématérialisation des marchés publics et des concessions ;
- mettre gratuitement à disposition des utilisateurs un service de maintenance assurée exclusivement par le prestataire retenu par le Département ;
- assurer gratuitement la formation des utilisateurs.

La solution proposée comprendra l'ensemble des paramètres généraux nécessaires à son bon fonctionnement, ainsi que les clés de chiffrement. Elle permettra également d'identifier chaque acheteur par son logo, qui s'affichera face à ses consultations sur le portail accessible aux entreprises.

La durée initiale de la convention s'étend de sa signature par les deux parties jusqu'au 31 décembre 2019. Elle est renouvelable tacitement par période d'un an.

En conséquence, il est demandé aux membres du Bureau, dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :

D'APPROUVER l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse à la plateforme unique de dématérialisation des marchés publics pour les acheteurs du Département de l'Ain ;

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention avec le Département de l'Ain pour la mise à disposition de cette plateforme selon les modalités exposées ci-dessus et tous documents s'y rapportant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU, à l'unanimité**

APPROUVE l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse à la plateforme unique de dématérialisation des marchés publics pour les acheteurs du Département de l'Ain ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention avec le Département de l'Ain pour la mise à disposition de cette plateforme selon les modalités exposées ci-dessus.

Délibération DB.2018.054 - Cession d'un lot à Monsieur Nicolas CURT sur la ZA Les Plans à Ceyzériat

Rappel du contexte

Le rapporteur expose à l'assemblée que Monsieur Nicolas CURT souhaite acquérir un lot d'une superficie 2 364 m² sur la ZA LES PLANS à Ceyzériat (01250) pour construire 3 cellules de 187 m² chacune. Ces 3 cellules seront à vocation artisanale et en location.

CONSIDERANT que Monsieur Nicolas CURT a fait part de sa volonté d'acquérir la parcelle cadastrée section ZA n°129 d'une contenance de 2 364 m² au prix unitaire de 35 € H.T le m², soit 82 740 € (TVA en sus à la charge de l'acquéreur) ;

VU l'avis du Domaine du 27 décembre 2017 confirmant la valeur vénale de ce bien à 82 740 € H.T, sur la base d'une valeur vénale unitaire de 35 € H.T le m² - hors marge de négociation de 10 %.

Le rapporteur demande au Bureau dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :

D'APPROUVER la cession de la parcelle cadastrée section ZA n°129 d'une contenance de 2 364 m² au prix unitaire de 35 € H.T le m² (TVA en sus à la charge de l'acquéreur) à Monsieur Nicolas CURT ou toute personne morale qui se substituerait après son accord ;

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU, à l'unanimité**

APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée section ZA n°129 d'une contenance de 2 364 m² au prix unitaire de 35 € H.T le m² (TVA en sus à la charge de l'acquéreur) à Monsieur Nicolas CURT ou toute personne morale qui se substituerait après son accord ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibération DB.2018.055 - Promotion des énergies renouvelables - Réalisation d'un cadastre solaire du territoire par l'entreprise "In Sun We Trust"

CONSIDERANT qu'un cadastre solaire est une cartographie mise à disposition du public à l'aide d'un outil type Système d'Informations Géographiques (SIG), en vue de l'informer sur le potentiel solaire des bâtiments, et de connaître ainsi la rentabilité énergétique et donc économique de la pose d'un système solaire thermique (eau chaude sanitaire) ou photovoltaïque (création d'électricité) ;

CONSIDERANT que c'est un outil de sensibilisation attendu, facile et accessible, pour inciter les particuliers, les entreprises, le monde agricole mais aussi les communes à se poser la question puis à investir dans la valorisation de l'énergie solaire ;

CONSIDERANT que la réalisation de cette cartographie est généralement financée par une collectivité locale et qu'elle vise à massifier le développement des énergies renouvelables ;

CONSIDERANT que l'énergie solaire thermique, mais surtout photovoltaïque, représente un potentiel de développement fort et prioritaire sur le territoire, comme mentionné dans notre schéma des énergies renouvelables ;

CONSIDERANT que cet outil s'inscrit parfaitement dans le cadre de la stratégie Territoire à Energie POSitive (TEPOS), de la plateforme de rénovation énergétique "Mon Cap Energie" (service d'accompagnement au particulier prévu pour inciter à la rénovation énergétique de l'habitat privé mais aussi au développement des énergies renouvelables), de l'actuel plan climat et pourra être repris dans l'écriture (en cours) du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération a mené un travail technique de recherche avec L'ALEC 01 (Agence Locale de l'Energie et du Climat) et le SIEA (Syndicat Intercommunal d'énergie et de E-communication de l'Ain) pour identifier un modèle de cadastre solaire adapté au rôle et aux objectifs de chacun ;

CONSIDERANT que sur les deux propositions étudiées, CYTHELIA et In Sun We Trust (ISWT), ISWT a été identifiée comme étant la solution la plus efficiente et la plus économique ;

Il est précisé que :

- le contenu technique de la proposition de ISWT, ainsi qu'un aperçu photo d'un cadastre solaire sont joints en annexe.
- un bilan trimestriel sera remis à la collectivité avec des statistiques de fréquentation et de suivi.
- le montant pour la réalisation de ce cadastre, mis en ligne pour 3 ans est de 16 200 € TTC (maintenance de la plateforme comprise).
- cette offre est valable dans le cadre d'une mutualisation des coûts de calculs entre collectivités (*10 créneaux de calculs, attribués sur une base "premier arrivé, premier servi"*). ISWT pense ne pas pouvoir réaliser de nouveaux cadastres solaires, au-delà des 10 créneaux prévus, compte-tenu de l'état actuel de ses ressources techniques et humaines. Une cinquantaine de collectivités ont signé un partenariat avec ISWT dont le Pays des Vosges Saônoises, le Pays de Gex, St Etienne Métropole, Nantes Métropole, le Parc naturel des Grands Causses...
- ISWT est lauréat de l'incubateur GREEN TECH VERTE porté par le Ministère de l'Environnement

Il est demandé au Bureau dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :

D'APPROUVER le contrat avec In Sun We Trust pour la réalisation d'un cadastre solaire du territoire ;

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer les documents s'y rapportant ;

D'ACCEPTER d'inscrire la dépense correspondante de 16 200 € TTC au Budget Principal 2018.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU, à l'unanimité**

APPROUVE le contrat avec In Sun We Trust pour la réalisation d'un cadastre solaire du territoire ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer les documents s'y rapportant ;

ACCEPTTE d'inscrire la dépense correspondante de 16 200 € TTC au Budget Principal 2018.

Délibération DB.2018.056 - Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat de repas en liaison chaude destinés à la restauration des enfants fréquentant les écoles maternelles et primaires de Cras-sur-Reyssouze, Etrez, Jayat, Malafretaz et Montrevel-en-Bresse ainsi que le Centre de Loisirs Intercommunal à Montrevel-en-Bresse

Rappel du contexte

Dans un souci de mutualiser les achats et afin de réaliser des économies d'échelle, l'ancienne Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse, conformément à l'article 8 du Code des marchés publics, avait mis en place en 2015 un groupement de commandes pour les achats de repas en liaison chaude destinés à la restauration des enfants fréquentant les écoles de Cras-sur-Reyssouze, Etrez, Jayat, Malafretaz et Montrevel-en-Bresse ainsi que le Centre de Loisirs intercommunal à Montrevel-en-Bresse.

CONSIDERANT la convention constitutive du groupement à intervenir avec les collectivités adhérentes qui définit les modalités de fonctionnement de ce dernier et prévoit notamment la désignation de la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse comme coordonnateur du groupement.

A ce titre, cette dernière serait notamment chargée :

- De l'établissement du dossier de consultation, après recensement préalable des besoins effectué par chaque membre du groupement ;
- Du lancement et du suivi de la procédure de consultation ;
- De constituer un groupe de travail pour le choix du prestataire ;
- De la signature et de la notification des marchés ;
- De la centralisation des bons de commandes émis par les membres du groupement ;
- Du suivi des avenants et des décisions de poursuivre ;
- Du suivi des cessions de créances ou nantissements ;
- De la reconduction des marchés.

CONSIDERANT que chaque membre du groupement procéderait à l'exécution technique et financière des marchés pour la partie des prestations lui incombant. A ce titre, il émettrait ses bons de commandes qu'il transmettrait au prestataire avec une copie au coordonnateur du groupement, réceptionnerait et vérifierait les fournitures livrées et procéderait à la vérification et au règlement des factures correspondantes ;

CONSIDERANT qu'il s'agirait de marchés à bons de commandes, d'une durée d'un an, reconductible deux fois, soit pour les années 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 ;

VU l'article L 1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est convenu, dans la convention, que la commission d'appel d'offre compétente est celle du coordonnateur du groupement ;

VU l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 101 ;

VU le projet de convention joint en annexe ;

Il est demandé au Bureau dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :

D'AUTORISER l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse au groupement de commandes pour l'achat de repas en liaison chaude destinés à la restauration des enfants fréquentant les écoles maternelles et primaires de Cras-sur-Reyssouze, Etrez, Jayat, Malafretaz et Montrevel-en-Bresse ainsi que le Centre de Loisirs intercommunal ;

ACCEPTE que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse soit désignée comme coordonnateur du groupement et que la Commission d'appel d'offres compétente soit celle du coordonnateur ;

APPROUVE en conséquence la convention de groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, le SIVOM (Jayat, Malafretaz, Montrevel-en-Bresse) et les communes de Cras-sur-Reyssouze et Etrez ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention de groupement de commandes à intervenir.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU, à l'unanimité

AUTORISE l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse au groupement de commandes pour l'achat de repas en liaison chaude destinés à la restauration des enfants fréquentant les écoles maternelles et primaires de Cras-sur-Reyssouze, Etrez, Jayat, Malafretaz et Montrevel-en-Bresse ainsi que le Centre de Loisirs intercommunal ;

ACCEPTTE que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse soit désignée comme coordonnateur du groupement et que la Commission d'appel d'offres compétente soit celle du coordonnateur ;

APPROUVE en conséquence la convention de groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, le SIVOM (Jayat, Malafretaz, Montrevel-en-Bresse) et les communes de Cras-sur-Reyssouze et Etrez ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention de groupement de commandes à intervenir.

Habitat, Insertion, Politique de la Ville

Délibération DB.2018.057 - Candidature à l'appel à projet du Département de l'Ain "Club chercheurs d'emploi" dans le cadre du Fonds Social Européen

VU l'Appel à projets du 25/10/2017 N°4, « Clubs de chercheurs d'emploi », lancé par le Département de l'Ain, en tant qu'organisme intermédiaire gestionnaire d'une subvention globale du Fonds Social Européen (FSE) pour la période 2018-2020 (Code Ma Démarche FSE : CDAin 18/20-AP04) ;

VU l'Axe Prioritaire 3 : « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion » et l'Objectif thématique 3911 : « Augmenter le nombre de parcours intégrés dans une approche globale de la personne » du Programme Opérationnel national du Fonds Social Européen (FSE) 2014 -2020 pour l'emploi et l'inclusion en métropole ;

VU la nature des opérations attendues dans cet Appel à Projets, à savoir :

Cet appel à projets vise à financer des opérations d'accompagnement vers l'emploi, dans des lieux d'accueil de proximité, des demandeurs d'emploi (dont chômeurs, bénéficiaires du RSA, jeunes) rencontrant des problématiques d'accès à l'emploi. L'accompagnement mis en œuvre doit permettre aux participants :

- de trouver un soutien méthodologique et technique dans leurs démarches de recherche d'emploi ;
- de trouver des solutions aux éventuels freins à l'emploi qu'ils rencontrent ;
- de co-construire leur parcours vers l'emploi et/ou la formation ;
- de s'insérer dans une dynamique collective de recherche d'emploi ;
- et in fine d'accéder à un emploi ou une formation.

CONSIDERANT que dans la mesure où les opérations attendues sont conformes avec l'offre de service proposée par les Points Info Emploi (PIE) ;

CONSIDERANT qu'une orientation différente est donnée à ce projet, dans la mesure où, par principe, le Fonds Social Européen (FSE) n'intervient que pour financer de l'innovation ;

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention en présentant un projet répondant aux besoins du nouveau territoire du Grand Bassin de Bourg-en-Bresse en cohérence avec l'armature territoriale du SCOT soit :

- **Des interventions sur les lieux de permanences d'accueil existant avant 2018**, au vu des résultats encourageants de fréquentation et de retour à l'emploi :
 - Bourg-en-Bresse, Saint Denis-lès-Bourg, Péronnas et Viriat (8 permanences)
 - Saint Trivier de Courtes (Plus qu'1 permanence)
- **Le développement de l'offre de service en cohérence avec les territoires présentant de nombreux demandeurs d'emplois et constituant des pôles structurant au sein du SCOT :**
 - Montrevel-en-Bresse (1 permanence)
 - Ceyzériat (1 permanence)
 - Et Saint Etienne-du-Bois /Val Revermont (1 permanence)
- **Le déploiement d'une animation en direction des acteurs locaux du territoire** afin de promouvoir l'offre de services des Points Info Emploi et d'orienter les personnes vers les permanences fixes (animation territoriale en direction des secrétaires de mairies, directeurs des Pôles territoriaux et des partenaires divers...)

L'équipe des Points Info Emploi assurera l'ensemble de ces missions.

Aussi, pour conduire 4 permanences supplémentaires sur le territoire et l'animation du réseau territorial, il convient d'intégrer un poste d'animateur des permanences au sein de l'équipe des Points Info Emploi ainsi qu'un contrôleur de gestion des fonds européens, chargé du suivi de la mise en œuvre du projet, la vérification de l'éligibilité des publics, la gestion de la base de données pour la remontée des indicateurs obligatoires du FSE et l'ensemble du volet administratif du dossier.

Les objectifs principaux de ce projet visent à répondre aux besoins au niveau local et à l'évolution des méthodes de recherche d'emploi :

- Accompagner les demandeurs d'emploi en proximité sur le territoire du Grand Bassin de Bourg-en-Bresse et dans un cadre collectif
- Rapprocher les demandeurs d'emploi des entreprises par des actions innovantes
- Introduire de la médiation numérique dans les permanences, au service des demandeurs d'emploi

CONSIDERANT que le budget prévisionnel du projet, d'un montant de 986 215,64 €, sur 36 mois, comprend :

- Les dépenses directes de personnel avec le recrutement d'un ETP supplémentaire au sein de l'équipe des PIE
- Des prestations venant en appui de l'action
- La création d'un poste de contrôleur de gestion financière et administrative à valoriser dans le cadre des coûts restants

La maquette financière prévisionnelle de l'action FSE 2018-2020 (Hypothèse maximale) est jointe en pièce annexe.

Nota Bene : Le cofinancement maximum potentiellement pris en charge par le FSE (50 %) sur cet appel à projets ne sera pas définitivement connu avant la certification du dossier de candidature.

Par ailleurs, il est important de rappeler que le cofinancement du FSE intervient toujours en dernier lieu et uniquement sur la base de ce qui a été effectivement consommé.

Il est proposé au Bureau, dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :

D'APPROUVER l'opération et son plan de financement ;

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à solliciter l'aide financière de l'Europe dans le cadre de la convention globale de gestion des crédits FSE portée par le Conseil Départemental de l'Ain, ainsi que les aides financières de l'ensemble des autres partenaires du projet (Etat, Fonds Partenarial du Contrat de Ville et tout autre institution susceptible d'être sollicitée) ;

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à l'administration de ce projet.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU, à l'unanimité**

APPROUVE l'opération et son plan de financement ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à solliciter l'aide financière de l'Europe dans le cadre de la convention globale de gestion des crédits FSE portée par le Conseil Départemental de l'Ain, ainsi que les aides financières de l'ensemble des autres partenaires du projet (Etat, Fonds Partenarial du Contrat de Ville et tout autre institution susceptible d'être sollicitée) ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à l'administration de ce projet.

**La séance est levée à 19 h 10.
Prochaine réunion du bureau :
Lundi 16 avril 2018 à 15 h 30**

Fait à Bourg-en-Bresse, le 12 avril 2018.